

226C0564  
FR0000051807-FS0370

21 avril 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**TELEPERFORMANCE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 avril 2026, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 avril 2026, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir 2 974 145 actions TELEPERFORMANCE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 55 814 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 346 625 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.